

Délégation départementale des Yvelines

Département Santé-environnement

Courriel : ars-dd78-eau@ars.sante.fr

Téléphone : 01 30 97 73 39

Destinataire(s) :

CEO

DELEGATION DEPARTEMENTALE D'EURE ET LOIR
(028)

MAIRIE DE RAIZEUX

SIEPARE

VEOLIA EAU - RAMBOUILLET

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEPARE VEOLIA

Commune de : RAIZEUX

Prélèvement et mesures de terrain du **19/02/2026 à 09h57** pour l'ARS, par le laboratoire :

LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : F RAIZEUX (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : F RAIZEUX EAU BRUTE - raizeux eau brute

Code point de surveillance : 0000001581 Code installation : 001165 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00257831 Référence laboratoire : LSE2602-27811 Numéro de prélèvement : 07800251817

Conclusion sanitaire :

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-07800251817 - page : 1)

Le mercredi 11 mars 2026

P/ le Directeur général et par délégation,
P/ le Directeur départemental et par délégation,
L'Ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Camille MAYEUX

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Pesticides triazines et métabolites</i>						
Atrazine	0,013	µg/L		2,00		
<i>Pesticides Divers</i>						
Total des pesticides analysés	0,093	µg/L		5,00		
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine déséthyl	0,049	µg/L		2,0		
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,031	µg/L		2,0		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		2,0		
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2,0		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		2,0		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1